

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation ATDO Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

<b>A-1 Vente en bloc et sur pied (BP)</b>
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après vente
22,5% à 20 jours 22,5% à 4 mois 27,5% à 6 mois 27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

<b>A-2 Vente sur pied à la mesure (UP)</b>
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume réceptionné
20 jours après vente
22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)
NON (à la charge de l'acheteur)
OUI (1)
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation ATDO Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

<b>A-3 Vente en bloc façonné (BF)</b>
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
soit 20 jours après vente soit à 60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (2)
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Délai d'enlèvement : 6 mois
Sans objet

<b>Tarifs de l'ATDO</b>
(1) <b>Gros bois résineux</b> : 1 € HT/m <sup>3</sup> <b>Petits bois résineux</b> : 0,5 € HT/m <sup>3</sup>
(2) <b>Gros bois résineux</b> : 2,50 € HT/m <sup>3</sup> <b>Petits bois résineux</b> : 1,75 € HT/m <sup>3</sup> vendu (Conversion résineux : 1 stère = 0,60 m <sup>3</sup> )

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation ATDO Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

<b>A-4 Prévente de bois façonnés (UF)</b>
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Acompte de 30 % avec caution de 70 % du montant prévisionnel dans les 20 jours suivant la vente Paiement du solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (2)
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet

<b>A-5 Contrat d'approvisionnement (CTRA)</b>
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (2)
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Au comptant
	En plusieurs fois (A-1)
	En une seule fois (A-2)
Prestations complémentaires	Exploitation
	ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

<b>A-1 Vente en bloc et sur pied (BP)</b>
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
22,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

<b>A-2 Vente sur pied à la mesure (UP)</b>
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume réceptionné
20 jours après la vente
En totalité le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement après exploitation)
NON (à la charge de l'acheteur)
OUI (1)
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

<b>Tarifs de l'ATDO</b>
(1) <b>Gros bois résineux</b> : 1 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Petits bois résineux</b> : 0,5 € HT/m <sup>3</sup>
(2) <b>Gros bois résineux</b> : 2,50 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Petits bois résineux</b> : 1,75 € HT/m <sup>3</sup> vendu
(Conversion résineux : 1 stère = 0,60 m <sup>3</sup> )

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Au comptant
	En une seule fois
Prestations complémentaires	Exploitation
	ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

<b>A-3 Vente en bloc façonné (BF)</b>
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (2)
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Délai d'enlèvement : 6 mois
Sans objet

<b>A-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)</b>
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (2)
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet

# FICHE Forêt communale - Commercialisation des bois

## C -5

### Tableau de synthèse des modes de vente pratiqués pour les feuillus de Bourgogne-Franche-Comté

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation Encadrement de chantier Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-1 Vente en bloc et sur pied (BP)
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après vente
22,5% à 20 jours 22,5% à 4 mois 27,5% à 6 mois 27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

C-2 Vente sur pied à la mesure (UP) uniquement pour les petits bois feuillus
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume réceptionné
20 jours après vente
22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

Tarifs de l'ATDO en Bourgogne
(1) <b>Bois d'œuvre</b> : de 2,5 à 5 € HT/m <sup>3</sup> suivant le nbre de m <sup>3</sup> <b>Bois d'industrie à la tonne</b> : de 2 à 3 € HT/tb suivant le nbre de tonnes <b>Bois d'industrie au stère</b> : de 1,5 à 2,5 € HT/stère suivant le nbre de stères

Tarifs de l'ATDO en Franche-Comté
(1) <b>Gros bois feuillus</b> : 4,00 € HT/m <sup>3</sup> sur écorce <b>Bois d'industrie et Bois énergie feuillus</b> : 1,50 € HT/t humide vendue (Conversion : 1 tonne = 1 m <sup>3</sup> )

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation Encadrement de chantier Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-3 Vente en bloc façonné (BF)
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
soit 20 jours après vente soit à 60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (1)
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Délai d'enlèvement : 6 mois
Sans objet

C-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (1)
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet

Cette action bénéficie du concours financier de :



Produit(s) vendu(s)
Quantité vendue
Qualités vendues
Prix
Modalité de paiement
Prestations complémentaires
Modalité de mise en concurrence
Transfert de la propriété
Délai exploitation
Prorogation de délai

<b>C-1 Vente en bloc et sur pied (BP)</b>
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
22,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

<b>C-2 Vente sur pied à la mesure (UP) uniquement pour les petits bois feuillus</b>
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume réceptionné
20 jours après la vente
La totalite le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

<b>Tarifs de l'ATDO en Bourgogne</b>
(1) <b>Bois d'œuvre</b> : de 2,5 à 5 € HT/m <sup>3</sup> suivant le nbre de m <sup>3</sup>
<b>Bois d'industrie à la tonne</b> : de 2 à 3 € HT/tb suivant le nbre de tonnes
<b>Bois d'industrie au stère</b> : de 1,5 à 2,5 € HT/stère suivant le nbre de stères

<b>Tarifs de l'ATDO en Franche-Comté</b>
(1) <b>Gros bois feuillus</b> : 4,00 € HT/m <sup>3</sup> sur écorce
<b>Bois d'industrie et Bois énergie feuillus</b> : 1,50 € HT/t humide vendue (Conversion : 1 tonne = 1 m <sup>3</sup> )

Produit(s) vendu(s)
Quantité vendue
Qualités vendues
Prix
Modalité de paiement
Prestations complémentaires
Modalité de mise en concurrence
Transfert de la propriété
Délai exploitation
Prorogation de délai

<b>C-3 Vente en bloc façonné (BF)</b>
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
A 60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (1)
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Delai d'enlèvement : 6 mois
Sans objet

<b>C-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)</b>
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI (1)
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet



Cette action bénéficie du concours financier de :

